

La collaboration en matière de défense aérienne de l'Amérique du Nord s'est accrue face aux capacités militaires croissantes de l'Union soviétique. Début 1953, Ottawa a décidé d'autoriser la construction sur le territoire canadien, de deux stations radar expérimentales qui permettraient de voir si l'implantation d'un réseau radar de préalerte dans le Grand Nord était faisable. Des études réalisées cet été-là aux États-Unis recommandaient la construction d'un tel réseau le long du 55<sup>e</sup> parallèle, suivie de celle d'un réseau d'alerte avancé, si nécessaire. Les Américains ne tardèrent pas ensuite à demander l'installation d'une ligne de radars Mid-Canada. Saisissant l'occasion, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, proposa que le Canada construise seul cette ligne, espérant ainsi favoriser l'emploi de techniques canadiennes dans la défense continentale et renforcer la position du Canada quand il aurait à répondre à de futures demandes des États-Unis. Le Comité ministériel de la défense appuyait la proposition du ministre.

Quoique soutenant en général le principe d'une intégration européenne, le Canada n'intervenait guère à ce sujet (Chapitre IX). Les Affaires extérieures décidèrent de ne pas recommander l'accréditation d'une délégation auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, pensant que les intérêts canadiens ne justifiaient pas une telle représentation. Le Canada s'intéressait davantage aux travaux de l'Organisation européenne de coopération économique, notamment aux débats sur une approche collective de la convertibilité monétaire et à ceux consacrés à la libéralisation du commerce. Au Moyen-Orient, le principal pôle d'attention était la vente d'armes à Israël.

Les relations avec l'URSS se sont quelque peu améliorées après la mort de Joseph Staline, en mars (Chapitre X). L'assouplissement des restrictions aux déplacements des diplomates à l'intérieur de ce pays et la nomination d'un ambassadeur à Ottawa en étaient les signes les plus évidents. Le gouvernement canadien a répondu en assouplissant l'obligation de rendre compte de leurs déplacements à l'intérieur du Canada que lui-même faisait aux représentants soviétiques et en acceptant d'envoyer un ambassadeur à Moscou. La détente a également permis de régler deux vieilles plaintes canadiennes concernant les mines de nickel de Petsamo et l'aide mutuelle.

Le Canada s'est montré prudent sur la question indochinoise (Chapitre XI). Bien qu'il ait accordé une reconnaissance conditionnelle au Laos, au Cambodge et au Vietnam à la fin de 1952, le gouvernement n'a pas cherché à être invité à la Conférence de Honolulu, qui a eu lieu en avril et où les cinq puissances militaires se sont penchées sur la planification stratégique pour l'Asie du Sud-Est. Toutefois, Ottawa était prêt à examiner favorablement des demandes d'aide technique formulées par les trois États dans le cadre du Plan de Colombo. Les relations avec le Japon portaient essentiellement sur les dispositions à prendre pour que ce pays participe à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et sur les préparatifs à l'application réciproque de la clause de la nation la plus favorisée.

Le Canada a accru ses relations avec l'Amérique latine en y envoyant une mission commerciale de bonne entente conduite par le ministre du Commerce, M. C.D. Howe (Chapitre XII). Cette mission, qui a parcouru le continent pendant cinq semaines, a ravivé aux Affaires extérieures le débat sur la possible adhésion du Canada à l'Organisation des États américains. Le sentiment qui l'emportait était